SMCTON N° 25 | décembre |





Vous souhaitez vous débarrasser d'objets dont vous n'avez plus

• La Zone de Gratuité :

l'utilité? Le SMICTOM vous propose plusieurs solutions:

Une Zone de Gratuité est ouverte à la déchèterie d'Etueffont depuis mars 2021.

Elle comprend un espaces « Livres » et un espace «Maison ». En quelques mois, près de 700 kg d'objets ont trouvé un nouvel acquéreur!

Ouvert le mercredi et vendredi aux horaires 📙 d'ouverture de la déchèterie



Sommaire

AVEC MOINS DE DÉCHETS.

JE VIS MIEUX!

- P. 2 | Mes démarches administratives
 - Calendrier de rattrapage des jours fériés
 - Zoom sur le tri des déchets
- P. 3 | Les astuces du bon trieur pour la collecte des sacs jaunes de tri sélectif en porte-à-porte
- P. 4 | Offrez une 2nde vie à vos textiles et à vos appareils électriques et électroniques
- P. 5 | Mon calendrier 2022
- P. 6 | Calendrier de passage de la déchèterie mobile
- P. 7 | Opération annuelle de vente de composteurs
- P. 8 | Illiwap
 - Contacts



La ressourcerie :

Pour ceux aui habitent sur le territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, l'association d'insertion ACE récupère vos dons à la ressourcerie de la déchèterie de Champagney.

L'année dernière, 18 tonnes d'objets ont été récupérés et revendus dans des magasins solidaires

Ouvert le samedi en hiver et le mercredi tous les 15 jours ainsi que le samedi en été, aux horaires d'ouverture de la déchèterie.

Les petites annonces:

Pour ceux qui ne peuvent pas ou qui ne souhaitent pas se déplacer, vous pouvez déposer ou prendre des objets en ligne sur le site du SMICTOM www.smictom-zsv.fr, par l'intermédiaire du module de «petites annonces».

A partir de 2022, le SMICTOM mag' sera disponible en version papier uniquement pour le numéro de décembre. RDV sur www.smictom-zsv.fr

pour télécharger la version informatique de juin.



Publier une annonce





Vélo elliptique avec écran à led pour voir la distance parcourue,les calories, le rythme card







NOUVEAU: TOUTES MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN 1 CLIC

Le SMICTOM assure directement l'ensemble des prestations relatives aux bacs à ordures ménagères et à la mise à jour des habitants

Pour toute demande de :

- mise en place
- retrait du bac
 - réparation
- changement
- badae de déchèterie...



- emménagement/déménagement - naissance/décès
 - départ d'un membre du foyer



RDV sur le site internet du SMICTOM: www.smictom-zsv.fr Remplissez le formulaire qui correspond à votre situation.

Rappel: le bac à puce est mis à disposition à l'adresse initiale de l'usager. Lors d'un déménagement sur une autre commune du SMICTOM, l'usager peut l'emmener avec lui mais dois impérativement nous le signaler.

CALENDRIER DE RATTRAPAGE DE LA **COLLECTE LORS DE JOURS FÉRIÉS**

(les usagers collectés en minibenne ne sont pas concernés)

> Tri sélectif

L'ensemble des jours fériés pour la collecte sélective des sacs iaunes fait l'objet d'un rattrapage.

Jour férié	Jour de rattrapage *
Jeudi	Samedi
26 mai 2022	28 mai 2022
Jeudi	Samedi
14 juillet 2022	16 juillet 2022
Vendredi	Samedi
11 novembre	12 novembre
2022	2022

(*) Le bac et les sacs jaunes doivent être sortis le vendredi soir.

> Ordures ménagères

Pour la collecte des ordures ménagères, aucun jour férié ne fera l'objet d'un rattrapage.

ZOOM SUR LE TRI DES EMBALLAGES **QUE SIGNIFIE « LES CONSIGNES DE TRI** PEUVENT VARIER LOCALEMENT ?»

Vous trouvez sur certains emballages, notamment les blisters (emballages de jambon par exemple) ce type de consigne:

"Barquette et film plastique à jeter" avec l'indication: «consigne pouvant varier localement».

En effet, le dispositif de collecte n'est pas uniforme sur le territoire français: certaines collectivités, comme le SMICTOM, ont fait le choix de mettre en place le tri de tous les emballages, y compris pots de yaourt, pots de crème, blisters...

D'autres collectivités ne trient pas encore ces emballages.

Sur notre territoire, les barquettes, films plastiques ainsi que les pots de vaourts et leur opercule sont donc à trier dans le sac iaune comme tous les emballages.













Les astuces du bon trieur pour la collecte des sacs jaunes de tri sélectif en porte-à-porte :



- > J'utilise de manière responsable les sacs jaunes mis à ma disposition pour le tri sélectif:
- En les utilisant exclusivement pour la collecte sélective des emballages ménagers et des papiers,
- Pour lutter contre le gaspillage, en ne déposant le sac qu'une fois entièrement plein,
- Les cartons de grande dimension peuvent déchirer les sacs.
 Ils peuvent être déposés pour la collecte à côté des sacs jaunes si le volume est inférieur à 0.5 m3, obligatoirement pliés (ou imbriqués) et exempts de déchets de type polystyrène.

> Pour une collecte des sacs dans les meilleures conditions :

- Je dépose mes sacs de tri, la veille au soir du jour de la collecte, au bord de la voie publique (avant ou après ce créneau, les sacs jaunes déposés sont considérés comme du dépôt sauvage),
- Je ferme correctement mon sac pour éviter les envols,
- En cas de fortes rafales de vent, les sacs peuvent être accrochés à un grillage ou déposer dans une brouette par exemple.

> Que faire, si une étiquette est présente sur un de mes sacs de tri ?

NON CONFORME

Votre sac n'a pas pu être collecté parce qu'il contient des erreurs de tri. Merci de le retirer rapidement de la voie publique et de le tirer. Il sera collecté une fois les erreurs retirées, lors de la prochaine tournée.

ERREURS CONSTATÉES

Cette étiquette signifie que le sac contient des erreurs de tri qui ont un impact environnemental, humain et financier.

Il convient de retirer immédiatement le sac de la voie publique et de trier à nouveau le contenu.

Vous avez un doute sur les consignes de tri ? Le SMICTOM est à vos côtés. N'hésitez pas à nous contacter par téléphone, par courriel, à visiter notre site internet... Une réglette de tri peut être mise à votre disposition.

ALORS, DANS MON SAC JAUNE, JE DEPOSE QUOI?





Attention, l'utilisation d'anciens bacs de collecte est interdite.



Pourquoi des sacs transparents plutôt que des bacs ?

- Impact important sur les coûts,
- Impossibilité de contrôler, et donc maitriser, la présence d'erreurs de tri ou la présence d'objets indésirables venant polluer la qualité du tri,
- Le sac permet une grande variabilité au niveau du volume à mettre à la collecte permettant ainsi de faire face à des situations exceptionnelles sans difficultés.









OFFREZ UNE 2^{nde} VIE À VOS TEXTILES ET À VOS APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES!





Le bon geste en 2 étapes

- 1. Rendez-vous sur **refashion.fr/citoyen** pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
- 2. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous:



Vos **vêtements** et votre **linge** de maison propres et secs dans un sac fermé (30L).



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.



Déposez vos vêtements, linge de maison et chaussures dans un point d'apport.



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.

Donnez une seconde vie à vos équipements électriques et à vos ampoules!











Tous les appareils électriques et ampoules

> qui se recyclent sont faciles à identifier, ils portent ce symbole :



ecosystem recycler c'est protéger

Pour en savoir plus: www.ecosystem.eco

Des solutions de recyclage près de chez vous



Pour vos petits appareils électriques, vos ampoules et vos tubes « néon », retrouvez dans les magasins partenaires nos bacs de recyclage en libre accès.



Votre revendeur a l'obligation légale de reprendre gratuitement votre ancien appareil électrique en magasin ou lors de la livraison, pour l'achat d'un équipement neuf équivalent.

Pour la reprise à la livraison, per



Vous pouvez déposer tous vos appareils électriques, quelle que soit leur taille, vos ampoules et vos tubes « néon » à la déchetterie de votre commune.













MES JOURS DE COLLECT

*Les usagers collectés en mini-benne ne sont pas concernés









ORDURES MÉNAGÈRES TOUTES LES SEMAINES

Il n'y aura aucun rattrapage de l acollecte des ordures ménagères lors des jours fériés en 2022

- Collecte toutes les semaines,
- Bac à présenter couvercle fermé et sans sac à côté.
- Rattrapage d'une partie des jours fériés pour la collecte des bacs à ordures ménagères.

Jour férié	Jour de rattrapage *
Lundi 18 avril 2022 : Lundi de Pâques	Pas de rattrapage
Lundi 6 juin 2022 : Lundi de Pentecôte	Pas de rattrapage
Lundi 15 août 2022 : Assomption	Pas de rattrapage
Mardi 1 ^{er} novembre 2022 : Toussaint	Pas de rattrapage
Vendredi 11 novembre 2022 : Armistice 1918	Pas de rattrapage

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI
	Champagney	Chaux	Anjoutey	Lachapelle-sous-Rougemont
	Clairegoutte	Etueffont	Auxelles-Bas	Lepuix
	Dolleren	Giromagny	Auxelles-Haut	Leval
	Echavanne	Lamadeleine (semaine B uniquement)	Bourg-sous-Châtelet	Petitefontaine
OMMUNES	Errevet	Masevaux	Felon	Riervescemont
Z	Frahier	Petitmagny	Grosmagny	Rougemont-Le-Château
5	Fréderic-Fontaine	Plancher-Bas	Guewenheim	Vescemont
5	Kirchberg	Ronchamp	Lauw	
ิ	Lachapelle-sous-Chaux		Le Haut Soultzbach	
Ö	Niederbruck		Plancher-Les-Mines	
	Oberbrück		Romagny-sous-Rougemont	
	Rimbach		Rougegoutte	
	Sewen		St Germain-Le-Châtelet	
	Sickert		Sentheim	
	Wegscheid		Soppe-Le-Bas	

TRI SÉLECTIF TOUTES LES DEUX SEMAINES

- Collecte tous les 15 iours,
- Rattrapage des jours fériés de la collecte sélective le samedi suivant le jour férié,
- Aucune limitation en nombre pour le tri sélectif uniquement.

Collecte mercredi semaine A

Anjoutey, Lachapelle-Sous-Rougemont, Rougemont-Le-Château.

5 janvier • 19 janvier • 2 février • 16 février • 2 mars • 16 mars • 30 mars • 13 avril • 27 avril • 11 mai • 25 mai • 8 juin • 22 juin • 6 juillet • 20 juillet • 3 août • 17 août • 31 août • 14 septembre • 28 septembre • 12 octobre • 26 octobre • 9 novembre • 23 novembre • 7 décembre • 21 décembre.

Collecte jeudi semaine A

Auxelles-Haut, Bourg-Sous-Châtelet, Clairegoutte, Etueffont, Frédéric-Fontaine, Kirchberg, Lepuix, Masevaux, Niederbruck, Petitmagny, Riervescemont, Saint-Germain-Le-Châtelet, Vescemont

6 janvier • 20 janvier • 3 février • 17 février • 3 mars • 17 mars • 31 mars • 14 avril • 28 avril • 12 mai • samedi 28 mai • 9 juin • 23 juin • 7 juillet • 21 juillet • 4 août • 18 août • 1 septembre • 15 septembre • 29 septembre • 13 octobre • 27 octobre • 10 novembre • 24 novembre • 8 décembre • 22 décembre

Collecte vendredi semaine A

Dolleren, Felon, Lamadeleine, Oberbrück, Rimbach, Romagny-Sous-Rougemont, Ronchamp, Sewen, Sickert, Wegscheid

7 janvier • 21 janvier • 4 février • 18 février • 4 mars • 18 mars • 1er avril • 15 avril • 29 avril • 13 mai • 27 mai • 10 juin • 24 juin • 8 juillet • 22 juillet • 5 août • 19 août • 2 septembre • 16 septembre • 30 septembre • 14 octobre • 28 octobre • samedi 12 novembre • 25 novembre • 9 décembre • 23 décembre.

Collecte mercredi semaine B

Chaux, Plancher-Bas

14 décembre • 28 décembre.

12 janvier • 26 janvier • 9 février • 23 février • 9 mars • 23 mars • 6 avril • 20 avril • 4 mai • 18 mai • 1 juin • 15 juin • 29 juin • 13 juillet • 27 juillet • 10 août • 24 août • 7 septembre • 21 septembre • 5 octobre • 19 octobre • 2 novembre • 16 novembre • 30 novembre •

Collecte jeudi semaine B

Echavanne, Errevet, Frahier, Giromaanv, Guewenheim, Lachapelle-Sous-Chaux, Lauw, Le Haut-Soultzbach, Leval, Petitefontaine, Sentheim, Soppe-Le-Bas.

13 janvier • 27 janvier • 10 février • 24 février • 10 mars • 24 mars • 7 avril • 21 avril • 5 mai • 19 mai • 2 juin • 16 juin • 30 juin • samedi 16 juillet • 28 juillet • 11 août • 25 août • 8 septembre • 22 septembre • 6 octobre • 20 octobre • 3 novembre • 17 novembre • 1er décembre • 15 décembre • 29 décembre.

Collecte vendredi semaine B

Auxelles-Bas, Champagney, Grosmagny, Plancher-Les-Mines, Rougegoutte

14 janvier • 28 janvier • 11 février • 25 février • 11 mars • 25 mars • 8 avril • 22 avril • 6 mai • 20 mai • 3 juin • 17 juin • 1er juillet • 15 juillet • 29 juillet • 12 août • 26 août • 9 septembre • 23 septembre • 7 octobre • 21 octobre •

4 novembre • 18 novembre • 2 décembre •

16 décembre • 30 décembre.











DATES ET LIEUX DE PASSAGE DE LA DÉCHÈTERIE MOBILE









- Communes soulignées et en gras : déchèterie installée sur la commune de 12h00 à 19h00 sans interruption.
- Deux communes dans la journée : déchèterie installée sur la 1ère commune de 12h à 15h, sur la 2ºde commune de 16h à 19h (aucun dépôt possible de 15h à 16h).
- Une commune dans la journée : déchèterie installée sur la commune de 12h à 19h sans interruption.

JANVIER		
Lundi 3 janvier	WEGSCHEID , KIRCHBERG	
Mardi 4 janvier	LAUW	
Lundi 10 janvier	GUEWENHEIM	
Mardi 11 janvier	LEPUIX	
Lundi 17 janvier	MASEVAUX	
Mardi 18 janvier	VESCEMONT, ROUGEGOUTTE , RIERVESCEMONT	
Lundi 24 janvier	SENTHEIM	
Mardi 25 janvier	GIROMAGNY	
Lundi 31 janvier	OBERBRÜCK	

AVRIL		
lundi 4 avril	SICKERT	
Mardi 5 avril	VESCEMONT, ROUGEGOUTTE, RIERVESCEMONT	
Lundi 11 avril	12h-15h SOPPE-LE-BAS 16h-19h SOPPE-LE-HAUT	
Mardi 12 avril	CHAUX , LACHAPELLE-SOUS-CHAUX	
Mardi 19 avril	MASEVAUX	
Lundi 25 avril	GIROMAGNY	
Mardi 26 avril	OBERBRÜCK	

JUILLET		
Lundi 4 juillet	RIMBACH	
Mardi 5 juillet	SENTHEIM	
Lundi 11 juillet	<u>auxelles-bas</u> ,	
	AUXELLES-HAUT	
Mardi 12 juillet	12h-15h SOPPE-LE-HAUT	
	16h-19h SOPPE-LE-BAS	
Lundi 18 juillet	<u>wegscheid</u> , kirchberg	
Mardi 19 juillet	GIROMAGNY	
Lundi 25 juillet	MASEVAUX	
Mardi 26 juillet	LEPUIX	

OCTOBRE		
Lundi 3 octobre	NIEDERBRUCK	
Mardi 4 octobre	CHAUX, LACHAPELLE -SOUS-CHAUX	
Lundi 10 octobre	12h-15h DOLLEREN	
	16h-19h SEWEN	
Mardi 11 octobre	MORTZWILLER	
Lundi 17 octobre	LEPUIX	
Mardi 18 octobre	MASEVAUX	
Lundi 24 octobre	12h-15h SOPPE-LE-BAS	
	16h-19h SOPPE-LE-HAUT	
Mardi 25 octobre	GIROMAGNY	
Lundi 31 octobre	SICKERT	

FÉVRIER		
Mardi 1 février	SICKERT	
Lundi 7 février	MORTZWILLER	
Mardi 8 février	RIMBACH	
Lundi 14 février	GIROMAGNY	
Mardi 15 février	12h-15h SOPPE-LE-HAUT 16h-19h SOPPE-LE-BAS	
Lundi 21 février	CHAUX , LACHAPELLE-SOUS-CHAUX	
Mardi 22 février	MASEVAUX	
Lundi 28 février	<u>auxelles-bas</u> , auxelles-haut	

MAI		
Lundi 2 mai	SENTHEIM	
Mardi 3 mai	AUXELLES BAS ,-AUXELLES-HAUT	
Lundi 9 mai	LAUW	
Mardi 10 mai	12h-15h DOLLEREN 16h-19h SEWEN	
Lundi 16 mai	MASEVAUX	
Mardi 17 mai	RIMBACH	
Lundi 23 mai	LEPUIX	
Mardi 24 mai	OBERBRÜCK	
Lundi 30 mai	<u>WEGSCHEID</u> , KIRCHBERG	
Mardi 31 mai	GIROMAGNY	

Lundi 1 août Mardi 2 août Lundi 8 août Mardi 9 août Mardi 9 août Lundi 8 août Mardi 9 août Lundi 9 août Lundi 9 août Lundi 9 août Lundi 9 août
Lundi 8 août SICKERT
Mardi 9 août OBERBRÜCK
Mardi 16 goût 12h-15h SEWEN
16h-19h DOLLEREN
Lundi 22 août GIROMAGNY
Mardi 23 août LAUW
Lundi 29 août RIMBACH
Mardi 30 août MASEVAUX

NOVEMBRE		
VESCEMONT, <u>ROUGEGOUTTE</u> , RIERVESCEMONT		
SENTHEIM		
WEGSCHEID, KIRCHBERG		
OBERBRÜCK		
RIMBACH		
MASEVAUX		
GIROMAGNY		
GUEWENHEIM		

MARS		
Mardi 1 mars	NIEDERBRUCK	
Lundi 7 mars	12h-15h SEWEN 16h-19h DOLLEREN	
Mardi 8 mars	LAMADELEINE 12h-16h	
Lundi 14 mars	SENTHEIM	
Mardi 15 mars	WEGSCHEID , KIRCHBERG	
Lundi 21 mars	GUEWENHEIM	
Mardi 22 mars	GIROMAGNY	
Lundi 28 mars	MASEVAUX	
Mardi 29 mars	LEPUIX	

JUIN			
Mardi 7 juin	SICKERT		
Lundi 13 juin	CHAUX , LACHAPELLE-SOUS-CHAUX		
Mardi 14 juin	GUEWENHEIM		
Lundi 20 juin	VESCEMONT, ROUGEGOUTTE , RIERVESCEMONT		
Mardi 21 juin	MASEVAUX		
Lundi 27 juin	GIROMAGNY		
Mardi 28 juin	12h-15h SEWEN 16h-19h DOLLEREN		

SEPTEMBRE		
Lundi 5 sept.	SENTHEIM	
Mardi 6 sept.	<u>VESCEMONT</u> , ROUGEGOUTTE, RIERVESCEMONT	
Lundi 12 sept.	LAMADELEINE 12h-16h	
Mardi 13 sept.	WEGSCHEID, KIRCHBERG	
Lundi 19 sept.	MASEVAUX	
Mardi 20 sept.	<u>auxelles-bas</u> , auxelles-haut	
Lundi 26 sept.	GUEWENHEIM	
Mardi 27 sept.	GIROMAGNY	

DÉCEMBRE		
Lundi 5 déc.	AUXELLES-BAS , AUXELLES-HAUT	
Mardi 6 déc.	LAUW	
Lundi 12 déc.	LEPUIX	
Mardi 13 déc.	MASEVAUX	
Lundi 19 déc.	CHAUX, LACHAPELLE-SOUS-CHAUX	
Mardi 20 déc.	12h-15h SEWEN / 16h-19h DOLLEREN	
Samedi 24 déc.	Fermeture des déchèteries à 12h	
Lundi 26 déc.	GIROMAGNY	
Mardi 27 déc.	12h-15h SOPPE-LE-HAUT	
	16h-19h SOPPE-LE-BAS	
Samedi 31 déc.	Fermeture des déchèteries à 12h	

Territoire de Belfort

- > Auxelles-Bas : Zone de la Goutte d'Avin, au niveau des écopoints
- > Chaux : Rue de l'égalité, aux abords des écopoints
- > Giromagny : Avenue Jean Moulin, sur le parking du stade de football
- > Lachapelle-sous-chaux : Rue de l'égalité, aux abords des écopoints à Chaux
- > Lamadeleine : Chemin des mineurs
- Lepuix : Quartier de la Gonfle, à proximité de la scierie communale
- > Riervescemont : Rue route de Chaux, sur le parking derrière le terrain de football à Rougegoutte ou Rue des carrières, aux abords des écopoints Vescemont
- > Rougegoutte : Rue route de Chaux, sur le parking derrière le terrain de football à Rougegoutte ou Rue des carrières, aux abords des écopoints Vescemont
- > Vescemont : Rue route de Chaux, sur le parking derrière le terrain de football à Rougegoutte ou Rue des carrières, aux abords des écopoints Vescemont

Haut-Rhin

- > **Dolleren :** Rue Première DFL (Division Française libre), place de l'Église
- > **Guewenheim**: Rue du Stade, sur le parking derrière le terrain de football
- > Kirchberg : Rue de la Manufacture Royale, aux abords des écopoints à Wegscheid
- > Lauw : Chemin de la Cité
- > Masevaux : rue du Stade, parking face Glaces Erhard
- > Mortzwiller (Commune Hauf Soultzbach) : Rue de Sentheim, à proximité du lagunage
- Niederbruck : Parking situé rue de la Gare à l'entrée de l'usine Tréfimétaux sur la commune déléguée de Niederbrück
- > **Oberbrück :** Rue de la Renardière, sur le parking
- > Rimbach : Rue d'Ermensbach, sur le parking
- > Sentheim : Rue de Mortzwiller, derrière le cimetière
- > Sewen : Rue de l'Ecole
- > Sickert : Rue Principale, place devant la mairie
- > **Soppe-Le-Bas :** Rue Principale, parking derrière la mairie
- > Soppe-Le-Haut (Commune Haut Soultzbach) : Rue de l'Église
- > Wegscheid : Rue de la Manufacture Royale



Les habitants ont la possibilité de se rendre dans toutes les déchèteries mobiles du SMICTOM quelque soit la commune.









OPÉRATION ANNUELLE DE VENTE DE COMPOSTEURS

Le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne, en partenariat avec les communautés de communes, renouvelle son opération de vente de composteurs à tarif préférentiel.

Pour obtenir un composteur ou lombricomposteur à **tarif réduit** (participation financière au 2/3 du prix du SMICTOM), **veuillez remplir le coupon ci-dessous.**





BON DE COMMANDE DE COMPOSTEUR

Prix: entre 15 et 25 € le composteur/entre 25 et 35 € le lombricomposteur



Nom:	Prénom:
Adresse:	
Commune :Commu	unauté de communes :
Téléphone : Mo	xil*:
Je souhaite acquérir : 1 ou 2 composteur(s)	En bois lombricomposteur
(entourer le nombre de composteur(s) souhaité(s)):	En plastique



A RENVOYEZ AU SMICTOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE AVANT LE 18 FÉVRIER 2022

*Le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne ne communiquera jamais votre adresse e-mail à un tiers. Sauf caractère exceptionnel, au maximum, un envoi par mois sera effectué. Vous pouvez vous désabonner ou gérer vos préférences à tout moment en utilisant les liens situés à la fin des messages. Vos coordonnées sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne pour l'information sur nos publications et animations.

Elles sont conservées pendant 24 mois. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne, 40B avenue Jean Moulin 90 110 Rougemont-Le-Château. (dpo@territoiredenergie90. fr /secretariat.smictom-zsv@orange.fr

Au printemps 2022, le SMICTOM vous informera directement des modalités de retrait et de paiement.

Lors du retrait du lombricomposteur, prévoir 1/2 h à 1h car un agent vous expliquera les principes de base du lombricompostage.

cueil & Mes prêts et commandes & Particuliers & **Les composteurs**

DÉMARCHES EN LIGNE

Vous pouvez désormais commander votre composteur par le biais de notre site internet:

https://www.smictom-zsv.fr/mesprets-et-commandes/particuliers/lescomposteurs/ Le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne, en partenariat avec les communautés de communes, organise chaque année son opération de vente de composteurs à tarif préférentiel.

Nous vous proposons des composteurs bois ou plastiques d'un volume de 300 L garantie entre 5 et 7 ans. Les modèles sont susceptibles de changer chaque année.







Composteur en plastique - Smictom

Vous êtes en appartement et souhaitez composter, aucun problème grâce au lombricompostage : les vers Eiseinia fetida vont décomposer vos déchets de cuisine et les transformer en fertilisants naturels : le lombricompost et le lombrithé.









SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU SMICTOM EN TEMPS RÉEL GRÂCE À L'APPLICATION

Application gratuite, sans inscription, sans engagement, aucune donnée personnelle collectée



1. Téléchargez l'application



Sur votre Google Play (Android) ou sur votre Apple Store (IOS)

2 . Entrez manuellement
«SMICTOM de la Zone
Sous-Vosgienne »
dans votre moteur de
recherche Ou Scannez
le QR Code via le lecteur
intégré



 Recevez instantanément toutes les informations du SMICTOM

0

VOS CONTACTS



SMICTOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

40 B avenue Jean Moulin
90 110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU

Tél: 03 84 54 69 44 Fax: 03 84 22 28 49

secretariat.smictom-zsv@orange.fr redevance.smictom-zsv@orange.fr

www.smictom-zsv.fr



- Collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables
- Déchèteries
- Bacs à ordures ménagères
- Sacs de tri sélectif
- Badges d'accès en déchèteries
- Changements de situation
- Mise à jour de votre dossier usager

Communauté de Communes Rahin et Chérimont

20 rue Paul Strauss

70 290 RONCHAMP Tél : 03 84 27 93 15

www.ccrc70.fr

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et de Soultzbach

9 place des Alliés

68 290 MASEVAUX Tél : 03 89 38 81 75 www.cc-vallee-doller.fr

Communauté de Communes des Vosges du Sud

26 bis Grande rue

90 170 ETUEFFONT Tél: 03 84 54 70 80 www.ccvosgesdusud.fr



Tarification des ordures ménagères



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits







ecosystem





